Trente-cinquième Année. -- N° 16 UN NUMERO 15 CENTIMES. JEUDI 16 JANVIER 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 15 JANVIER 1890

LE DROIT DU PLUS FORT

Ce n'est plus seulement par son ingratitude que l'Angleterre aura étonné le monde; son attitude à l'égard du Portugal a produit une véritable indignation en Europe. Une même réflexion est venue à l'esprit de tous : « S'il s'était agi de l'Allemagne au lieu du Portugal, l'Angleterre aurait montré plus de patience.»

Quoi qu'il en soit, ce droit du plus fort vient de s'exercer. L'ultimatum de lord Salisbury ne *constituait pas qu'une simple menace.*

Les nouvelles arrivées d'Afrique depuis quelques jours tendaient à faire croire que l'Angleterre était résolue et prête à passer immédiatement des démonstrations aux actes. On annonçait qu'une escadre importante était réunie dans les eaux de Zanzibar. Cette escadre pouvait, sur un ordre télégraphique, occuper l'embouchure du Zambèze, ou s'emparer de la baie de Delagoa, convoitée depuis si longtemps par l'Angleterre. Jamais on ne s'est consolé, au-delà de la Manche, de la sentence arbitrale qui a été rendue naguère par le maréchal de Mac-Mahon, et qui a adjugé au Portugal le meilleur mouillage de la côte Sud-Est de l'Afrique, la tête du futur chemin de fer du Transvaal.

La semaine dernière encore, un grand journal anglais rappelait avec amertume que les arbitrages africains ne réussissent pas à l'Angleterre et engageait *son pays à compter*, dans les querelles présentes et futures, sur la force plutôt que sur les décisions des tiers. L'occasion était bonne pour redresser, les armes à la main, le jugement de l'avant-dernier président de la République française. Cette occasion, tout était préparé pour la saisir.

Devant l'ultimatum anglais, que pouvait faire le gouvernement portugais ? Résister ? La lutte n'était pas possible. Compter sur la protection de l'Europe ? C'eût été se bercer de dangereuses illusions. M. Barros Gomez et ses collègues ont cédé, en formulant des réserves et en laissant intacte la question de droit. *Ils ont consenti à* faire évacuer les territoires indiqués par l'Angleterre.

Ces territoires se divisent en deux catégories. Les uns sont situés au Nord, c'est-à-dire sur la rive gauche du bas Zambeze, le long de la rivière du Shiré, qui se jette dans ce fleuve après être sorti du lac Nyassa. Le Shiré reçoit, sur sa rive gauche, un affluent appelé le Ruo. C'est cet affluent que l'Angleterre assigne comme limite septentrionale, dans l'intérieur, aux possessions portugaises, qui continuent d'ailleurs de s'étendre le long de la cote, au Nord, jusqu'au cap Delgado.

L'Angleterre revendique, par conséquent, la région située entre le Ruo et le lac Nyassa, et les rives mêmes de ce lac. L'autre partie des territoires que le Portugal est contraint d'abandonner est assez éloignée de la première. Elle se trouve sur les bords et au sud du Zambèze moyen et supérieur. C'est le pays connu sous le nom de pays des Matabele et des Mashonas.

En l'occupant, l'Angleterre empêche la réalisation du rêve caressé depuis longtemps par le Portugal. Elle tire un verrou entre les possessions portugaises de la côte Est et de la côte Ouest. Elle se ménage, à elle, ou, ce qui revient au même, à la compagnie qu'elle vient d'investir d'une charte, le moyen d'établir la continuité de la domination britannique depuis le Cap jusqu'au Zambèze, à l'ouest des deux républiques indépendantes fondées par les Boërs et de plus en plus envahies par la colonisation anglaise. Il est facile de comprendre, en regardant une carte, pourquoi l'Angleterre attache une extrême importance aux concessions qu'elle vient d'arracher.

L'opinion publique européenne jugera avec sévérité les procédés employés pour arriver à ce but. Elle n'a pas, quant à présent, les moyens de se prononcer en connaissance de cause sur le fond du débat. Mais elle estimera qu'une nation puissante, et surtout une nation aussi puissante que l'Angleterre, placée en face d'un contradicteur aussi faible que le Portugal, met les torts de son côté en recourant, de prime abord, à des pratiques de violence et d'intimidation.

Il existe un moyen très simple et très efficace pour trancher de pareils différends. Ce moyen a été tout spécialement, non pas, il est vrai, imposé, mais indiqué pour les querelles africaines par l'acte final de la conférence du Congo : c'est l'arbitrage. Il est moins expéditif et moins sûr, incontestablement, que celui dont l'Angleterre s'est servie. En refusant de l'employer, en se faisant justice à elle-même, elle a permis à tous les juges impartiaux de concevoir des doutes sérieux sur son bon droit.

La moralité que nous avons, nous Français, à tirer de la situation ainsi faite par l'Angleterre au Portugal, *est celle-ci : dorénavant le* Portugal y regarderr à deux fois avant de se jeter dans les bras de l'Angleterre. Les souvenirs de la facile victoire remportée en commun devant les lignes de Torres-Vedras et de la capitulation de Cintra ont assez et trop longtemps entretenu la reconnaissance — par ailleurs largement payée — du Portugal envers l'Angleterre.

Il était temps que le Portugal reprit son indépendance. Désormais, il faut espérer que la chose ira d'elle-même. La France ne s'en plaindra pas.

L'HISTOIRE D'UNE GROSSE-CAISSE

Jamais, jamais en France, les élections *n'ont coûté* aussi cher qu'au mois de septembre dernier. La vérification des pouvoirs, qui n'est pas encore terminée, a démontré que la démocratie est tombée dans la ploutocratie.

Un des signes auxquels on reconnaît que le gouvernement d'un peuple est ploutocrate, c'est quand les candidats offrent des grosses-caisses aux sociétés musicales.

Jamais les rapporteurs n'avaient dénoncé autant de candidats ayant offert autant de grosses-caisses à autant de sociétés musicales.

Et n'allez pas croire qu'il faille chercher l'explication de ce phénomène électoral dans les statistiques du Ministère des beaux-arts, et qu'on en puisse trouver la cause soit dans la diffusion de l'art musical, soit dans le prix des instruments à percussion. Non ! c'est bien la ploutocratie qui commence ses ravages parmi nos populations rurales ; nos villes elles-mêmes ne sont pas épargnées.

Si, du moins, les débats parlementaires avaient tout révélé ! Mais le mal est plus profond qu'on ne le pense, et je sais des rapporteurs qui, par une coupable complaisance, ont mis des grosses-caisses sous le boisseau.

Ayant hâte de sortir des considérations philosophiques, je livre aux lecteurs le fait suivant, dont je garantis l'exactitude.

* *

Le maire avait été averti que le candidat arriverait en gare par le train de onze heures, avec le sous-préfet.

M'étant toujours piqué d'être discret, je ne dirai ni le nom de la commune, ni celui du candidat, ni celui du sous-préfet.

Quand le premier magistrat de l'arrondissement et le candidat descendirent de wagon, le maire, son adjoint, ses conseillers se découvrirent, et la fanfare fit entendre la *Marseillaise* dont les accents furent écoutés avec recueillement, malgré quelques *couacs* suffisamment expliqués par l'émotion.

Après un petit discours de bienvenue prononcé par M. le maire, le futur député prit la parole. Ce n'est pas sans peine que ce malheureux débutant se tira d'une comparaison embrouillée entre les accords qu'il venait d'entendre et l'harmonie qui doit régner dans les cœurs.

Le sous-préfet souffrait visiblement : il voyait le moment où le candidat allait reconnaître dans les notes fausses du cornet à pistons l'heureuse image d'une opposition incorrigible.

Mais l'orateur se releva dans la dernière partie de son discours : « Mes amis, dit-il, vous n'avez pas de grosse-caisse : c'est une lacune. Or, j'ai pour programme de combler les lacunes qui existent dans l'arrondissement, en attendant que je puisse combler celles, plus nombreuses, qui fourmillent dans notre législation.

L'orateur souligna ce trait d'esprit par un geste qui devait assurer le succès de sa péroraison : il tira de sa poche gauche un portefeuille bien garni et mit un billet de cent francs dans la main du chef de la fanfare.

* *

Après avoir accompagné le généreux donateur jusqu'à l'hôtel du Lion d'Or, les musiciens se réunirent au lieu accoutumé de leurs répétitions et délibérèrent sur la question à l'ordre du jour : l'acquisition d'une grosse-caisse.

L'instituteur objecta timidement qu'une fanfare bien ordonnée ne doit contenir que des instruments en cuivre.

— Qu'à cela ne tienne ! dit l'épicier en déposant sur la table son ophicléide. On fait maintenant des grosses caisses en cuivre. D'ailleurs, donner une autre destination à l'argent du candidat, ce serait faire un virement. Les virements, il n'en faut plus !

Le menuisier Carabancel opina, lui aussi, que le temps des virements était à jamais passé; mais, il avait son idée, il voulait une grosse-caisse en bois :

— Le cuivre, disait-il, se bossue ; il exige d'ailleurs un entretien difficile.

Carabancel parlait avec autorité, parce qu'il avait fait une partie de son congé comme musicien de deuxième classe au 36e de ligne, et qu'il avait, plus tard, travaillé chez un facteur d'instruments de musique.

La majorité lui donna raison et le chargea de mettre à profit ses anciennes relations pour commander une bonne grosse-caisse en bois.

* *

J'ai dit que le menuisier avait son idée, Mon Dieu ! c'était un brave homme et il n'aurait pas fait tort d'un écu à son voisin; mais, les temps étant durs, et le bâtiment n'allant pas, il ne voyait pas pourquoi il ne fabriquerait pas lui-même la grosse-caisse, bénéficiant ainsi de la main d'œuvre et des frais de transport, sans aucun préjudice pour la fanfare.

Dès le lendemain, il se mit à l'œuvre : il travaillait dans sa chambre, au troisième, sous les toits, car dans son atelier, au rez-de-chaussée, les clients et les amis eussent surpris son secret.

— Eh bien ! Carabancel, lui disait-on chaque semaine, avez-vous des nouvelles de la grosse-caisse ?

— Ça s'avance ! ça s'avance ! répondait le menuisier.

On la fabrique exprès pour la commune, afin de mettre le nom du donateur avec un bonnet phrygien en rouge, sur le fond bleu de la caisse.

Une autre fois, il expliquait que l'instrument arrivait par la petite vitesse, pour diminuer les frais de transport.

Enfin, la grosse-caisse fut terminée, et, dès le jour même, Carabancel annonça la bonne nouvelle à ses collègues, réunis pour la répétition.

Trois délégués furent désignés pour aller chercher l'instrument. Carabancel les précédait pour les guider dans l'escalier qui montait à sa chambre.

Quand ils furent arrivés, le menuisier saisit le tampon ; d'une main assurée, il frappa par trois fois, et les délégués, dans l'attitude de l'admiration, les bras pendants, la bouche ouverte, écoutaient avec autant d'attention que si le candidat lui-même eût parlé.

Puis l'un prit la caisse par devant, l'autre par derrière; le troisième portait le tampon, et tous s'acheminèrent vers l'escalier.

Mais, était-ce bien possible ? la grosse-caisse était trop large, elle ne pouvait franchir la porte.

— Ah ! ça, dit judicieusement l'épicier, si elle ne peut sortir, comment a-t-elle pu entrer ?

Carabancel, tout penaud, se gratta la tête derrière l'oreille ; mais il ne gratta pas longtemps : il avait trouvé.

— Il a tant plu cette nuit ! dit-il. C'est le bois qui aura gonflé !

ANDRIEUX.

LE COLONEL LEBEL

Le colonel Lebel, l'inventeur du fusil français de petit calibre, de l'arme si populaire dans l'armée, est à l'agonie et, très probablement, à l'heure où paraîtront ces lignes, l'armée et la patrie auront perdu ce soldat de génie.

Esquissons donc sa carrière, avec le suprême espoir, cependant, qu'une amélioration, hélas ! inattendue, donnera au colonel la joie, moins rare qu'on ne le pense par ce temps d'informations à outrance, de savoir de son vivant ce qu'on eût dit de lui au lendemain de sa mort.

Le colonel Nicolas Lebel est né le 18 août 1838, dans un petit village de l'Anjou.

Entré à Saint-Cyr en 1855, à l'âge de dix-sept ans, il en sortit deux ans plus tard, avec la promotion dite du *Prince Impérial*.

En 1860, il était nommé lieutenant au 69e de ligne, qu'il accompagna à Rome, en 1866, puis à Lille, en 1868. Quelques mois avant la guerre de 1870, il était promu capitaine au même régiment et venait tenir garnison au fort de Romainville.

En 1870, le 69e fit partie de la 2e division du corps Bazaine (3e de l'armée du Rhin. Le capitaine Lebel assista ainsi à tous les combats qui se livrèrent sous Metz et fut fait prisonnier à Sedan.

A son retour de captivité, il fut envoyé au 66e de ligne, à Tours, non loin de son pays natal ; il est à remarquer d'ailleurs que, chaque fois qu'il le put, il se rapprocha de ce pays. C'est ainsi que, lorsqu'il fut promu chef de bataillon, en 1876, il parvint à entrer au 135e de ligne, à Cholet. Un peu plus tard, en 1883, il passait lieutenant-colonel à Alençon, au 103e de ligne, que commandait alors le colonel de Négrier, le cousin germain du Négrier, du Sud oranais et du Tonkin.

C'est en 1885 que survint un événement qui contribua à mettre le colonel Lebel hors de pair : il fut appelé à la direction de l'Ecole normale de tir de Châlons. Il s'occupait depuis longtemps de tir, d'armes, de mécanique, et avec une application qui paraissait même excessive à quelques-uns de ses chefs.

Cependant, il envoyait au ministre de la guerre différentes études sur le tir et l'armement des armées étrangères, et c'est à la suite de ces études qu'il fut appelé à l'Ecole normale de Châlons.

Il eut alors à sa disposition tous les modèles d'armes de guerre de tous les pays du monde, et put se livrer à des études comparatives. Son séjour à cette Ecole n'a pas été, il faut bien le dire, étranger à la réussite de l'invention que la France lui doit ; c'est à la fin de 1885 qu'il présenta le fusil dont se sert aujourd'hui l'armée française, et il rencontra, tout d'abord, les résistances des artilleurs, qui n'admettaient pas qu'un autre qu'un officier d'artillerie ou tout au moins un ancien élève de l'Ecole polytechnique pût s'occuper de mécanique et inventer un fusil.

Il est certain que, sans le général Tramond, qui s'intéressa vivement à l'invention du colonel Lebel et lui indiqua même quelques petites améliorations, les artilleurs l'eussent écarté; mais le général Tramond insista d'une telle façon auprès du général Boulanger, qui était alors ministre, que ce lui-ci pensa qu'il ne pouvait hésiter un seul instant et adopta le modèle présenté par le colonel Lebel.

Celui-ci, en mourant, aura eu au moins la consolation d'avoir bien mérité du pays, qui lui doit, en partie, sa tranquillité et sa sécurité actuelles, parce qu'il connaît la valeur des moyens d'action dont il dispose ; il aura eu, en outre, la joie de voir son invention complétée par une autre invention chimique, la poudre sans fumée, qui en double la valeur.

Travailleur acharné et soldat modeste, le colonel Lebel (il a été nommé colonel du 120e, à Sedan, en 1887) est devenu populaire presque malgré lui, sans faire quoi que ce soit pour cela.

Saluons donc ce vaillant patriote, ce héros modeste, à qui la France devra peut-être un jour une grande partie de sa gloire.

DUX.

LA CULTURE SOUS VERRE

Nous trouvons l'article suivant dans le *Petit Journal* de Paris :

« Tout le monde connaît la culture sous verre; mais peu de gens en France, se font une idée de l'essor qu'a pris cette industrie dans certains pays étrangers durant les vingt dernières années. Peu de gens surtout — même parmi les plus directement intéressés — se rendent compte du tort considérable porté chez nous à la culture fruitière et potagère *naturelle* par le prodigieux développement de la culture *artificielle* des mêmes produits chez quelques-uns de *nos voisins*. La question, cependant, mérite qu'on s'en occupe, car l'importation, qui sans cesse augmente, des fruits et des légumes étrangers fait sortir annuellement de France des sommes énormes, alors que notre pays, par son heureuse situation géographique, devrait être le jardin de l'Europe.

» Voyons donc ce qui se passe chez les autres et ce qui se fait, ou plutôt ce qui ne se fait pas chez nous. La comparaison, en nous révélant les causes de la supériorité conquise par nos rivaux, nous donnera peut-être, par surcroît, les moyens de faire cesser notre propre infériorité.

* *

» Les Iles-Britanniques, on le sait, sont moins favorisées que notre pays au point de vue du climat; la température en été ne s'y élève jamais assez pour que les mêmes fruits qui, en France, mûrissent en plein air, puissent atteindre autrement que sous un abri vitré toute la perfection désirable. Les Anglais ont donc apporté à la culture artificielle, dans les serres, une attention et des soins tout particuliers. Les « vineries» installées à côté d'Edimbourg par M. Thomson dans des serres immenses ont valu à leur créateur le titre de premier viticulteur du monde. On y récolte un raisin dont les grains ont souvent plus de quatre centimètres de diamètre, dont les grappes pèsent un kilo comme poids moyen et se vendent vingt-cinq francs l'une.

» Un autre horticulteur, Philippe Ladds, possède, à quelques milles des uns des autres, trois immenses établissements. Le premier, celui de Boxley Heat, mesure environ quatre hectares entièrement vitrés et chauffés, consacrés exclusivement aux fleurs et divisés en serres dont chacune est affectée à une seule variété. Dans le second, situé à quatre kilomètres du premier et mesurant six hectares, on cultive exclusivement la vigne et la tomate. Le troisième, où l'on fait à la fois de la fleur et du fruit, envoie par wagons complets ses produits à Londres, Manchester, Liverpool, etc.

» Mais le plus colossal de ces établissements où l'on produit, en toute saison, par la culture artificielle, les fruits, les fleurs et les légumes des pays chauds et tempérés, c'est celui qui a été créé il y a six ans, aux environs de Londres pour les frères Rochford. Il se développe en une multitude de serres innombrables sur l'énorme étendue de vingt hectares, et il ne peut être comparé qu'aux immenses exploitations *horticoles dont un ancien* photographe, M. Bashford, a couvert les îles de Jersey et de Guernesey.

» C'est en 1874 seulement que celui-ci eut l'idée d'abandonner la photographie pour l'horticulture; devenu millionnaire en quelques années, il est aujourd'hui le plus important fournisseur du marché de Londres. Voilà pour les Iles-Britanniques.

* *

» Voici maintenant pour la Belgique :

» Les horticulteurs de ce pays ne se sont pas proposés le même but que les horticulteurs anglais dont nous venons de parler. Tandis que ces derniers cherchaient à obtenir surtout des fruits aux proportions extraordinaires, en se préoccupant bien moins de flatter le palais que d'éblouir les yeux, les cultivateurs belges ont visé la production quand même et la qualité du fruit. Mais si les méthodes sont différentes, le succès, au point de vue commercial, a été aussi merveilleux et aussi rapide dans les deux pays.

» Il y a seulement un peu plus de vingt ans qu'un propriétaire bruxellois commença, le premier en Belgique, la culture artificielle dans des constructions assez primitives : bois et verre, avec chauffage à feu direct. Les résultats dépassèrent toutes les espérances de l'heureux cultivateur qui obtint, au mois d'avril, des raisins noirs vendus, les premières années, de 30 à 35 francs et parfois jusqu'à 50 francs le kilogramme ! Depuis, il est vrai, la concurrence a fait sensiblement baisser les prix.

» Le plus fameux de tous les établissements de ce pays est celui des frères Sophie à Hoylaërt, dont la fortune et le développement prodigieux ont déterminé une véritable révolution dans l'industrie horticole de la Belgique. Ayant débuté dans les conditions les plus modestes, les frères Sophie possèdent aujourd'hui 20 hectares de serres qui consomment annuellement de 1,500 à 1,800 wagons de charbon.

» Entraînés par l'exemple et le succès, les voisins d'abord, puis, peu à peu, la plupart des cultivateurs imitèrent les horticulteurs de Hoylaërt et la place nous manquerait, si nous voulions énumérer, seulement, les établissements de culture artificielle qui couvrent de leurs vitrages une portion considérable du territoire belge.

» Ce qu'on récolte dans ces « *forceries* », véritables jardins couverts, où la vitre et le charbon remplacent le soleil absent, c'est d'abord le raisin, en quantités énormes ; puis principalement ensuite, la *pêche, la tomate et la fraise. De janvier à mai*, le raisin se vend de 5 à 8 fr. le kilo. Du mois de mai au mois de décembre, les cours flottent entre 75 cent. et 2 fr. 50.

» Grâce au bon marché des matériaux, de la main-d'œuvre et à l'absence d'impôts sur cette industrie, les prix sont encore assez rémunérateurs pour que les horticulteurs belges continuent sans cesse à construire et à augmenter leur production, de même d'ailleurs que les Anglais. C'est ainsi que dans le courant de l'année 1888 on a construit environ CINQ CENTS SERRES NOUVELLES sur le territoire de Hoylaërt seulement. A l'île de Jersey, on a élevé tant de constructions nouvelles que la production des verreries anglaises n'a pu suffire et qu'il a fallu adresser des commandes de verre à l'étranger.

* *

» Il est facile de comprendre que la consommation belge n'absorbe pas seule, à beaucoup près, cette énorme quantité de produits. Aussi depuis longtemps les fruits de luxe belges sont expédiés en Angleterre et en France, les deux principaux débouchés, en Allemagne, en Russie, en Autriche, en Hollande, en Suède et en Danemark. Un exportateur belge étudie, en ce moment même, la question de l'envoi de fruits en Amérique, et espère fermement arriver à un bon résultat.

» On voit par ce qui précède que nous n'exagérions pas au début, en disant de quelle importance est la nouvelle industrie créée par nos voisins depuis quelques années à peine, et dont nous sommes devenus, sans que beaucoup le sachent parmi nous, les principaux tributaires.

» Et pourquoi en est-il ainsi ?

» — Parce que, répondent les gens compétents, le combustible est plus cher en France, la main-d'œuvre également et parce que les serres sont chez nous frappées d'un impôt tandis qu'elles ne le sont pas en Belgique.

» Il faut encore ajouter à ces motifs une autre cause d'avantage pour l'industrie étrangère et d'infériorité pour la nôtre; c'est qu'actuellement les fruits français paient 10 0/0 de leur valeur pour entrer en Belgique et que les fruits belges entrent chez nous sans payer aucun droit.

* *

» Et le remède à cet état de choses, ajoutera-t-on ? — Des personnes qui ont étudié cette question croient que le remède nous est indiqué en ce moment même par les Allemands, qui tributaires, eux aussi, des pays voisins pour les fruits, les fleurs et l'horticulture en général, songent à sortir de cette situation. Dans ce but, le gouvernement allemand a fondé, près de Coblentz, une école d'une superficie de quatre hectares, où tous les procédés de culture sous verre sont expérimentés. Les intéressés peuvent venir se renseigner à l'école, et de plus, des professeurs se rendent chez les cultivateurs qui le demandent, pour faire des analyses du sol et aider de leurs conseils les *débutants inexpérimentés*.

» Lorsque la culture en serres aura pris quelque extension, le gouvernement allemand se propose, paraît-il, pour encourager l'industrie nationale, d'établir des droits élevés sur les fruits de luxe de provenance étrangère.

» C'est en s'inspirant de ces idées que la *Société des Agriculteurs du Nord*, une des plus importantes de France, demandait déjà en 1887, dans un rapport au ministre de l'agriculture :

« 1° Des droits protecteurs à l'introduction des fruits de luxe étrangers.

» 2° De chercher les moyens de construction à bon marché en organisant des concours entre les constructeurs.

» 3° De décharger de l'impôt établi sur les constructions en verre celles qui sont affectées aux diverses exploitations culturales. »

» C'est à ces conditions seulement, pensent nos agriculteurs, qu'ils pourront imiter ce qui *se fait chez* nos voisins et créer, en France, cette culture artificielle dont les résultats ne seront certainement pas moins rapides et moins merveilleux chez nous, qu'ils ne l'ont été en Angleterre et en Belgique.

» THOMAS GRIMM.»

On sait que Roubaix a pris l'initiative en France de la culture sous verre et que cette industrie si intéressante, prend, dans le Nord, de grandes proportions.

L'AGITATION A LISBONNE

Madrid, 14 janvier. — Une grande agitation continue de régner à Lisbonne, des dépêches privées démentent le bruit de l'assassinat du consul anglais à Oporto.

Elles annoncent, en outre, que les commerçants de Lisbonne, se présentent à la banque anglaise pour retirer leurs fonds. L'ambassade et le consulat anglais, la banque d'Angleterre, et les domiciles des ex-ministres sont gardés par la police.

Le major Serpa Pinto actuellement a Mozambique serait à l'agonie.

Madrid, 14 janvier.—Selon la *Correspondencia*, l'ambassadeur du Portugal à Madrid n'a reçu aucune dépêche relative aux troubles de Lisbonne.

On ne croit pas ici que les manifestations de Lisbonne aient l'importance qu'on leur a attribuée; et on aussure qu'aucun régiment d'artillerie n'a pris part à la rébellion.

L'ambassadeur du Portugal a télégraphié à son gouvernement pour avoir des détails.

Oporto 14 janvier. — Le gouverneur civil n'a pas autorisé le meeting des étudiants qui devait se tenir aujourd'hui.

Londres, 14 janvier. — On mande de Lisbonne :

« On croit que les manifestations populaires qui ont eu lieu dans les rues ne se reproduiront pas ; mais plusieurs corporations importantes, parmi lesquelles les Associations commerciales de Lisbonne et d'Oporto vont protester contre l'ultimatum de l'Angleterre.

» Il convient d'insister sur ce point qu'il n'y a aucune agitation républicaine, et, en dehors des quelques manifestations d'étudiants la tranquilité est complète, dans tout le Portugal.

» Le roi qui est atteint d'influenza va mieux.

» A Oporto il est possible que, malgré l'interdiction, le meeting des étudiants ait lieu aujourd'hui.

Lisbonne, 14 janvier. — La crise ministérielle portugaise est terminée. Le ministère se présentera demain aux Cortès. Il sera ainsi composé :

Présidence, intérieur et guerre, M. Serpa de Pimentel; justice, M. Lopovoz; finances, M. Franco Castello Branco; marine, M. Arroys; affaires étrangères, Hintze Ribeiro; travaux publics, M. Frederico Arunco; quelques changements sont cependant encore possibles.

M. Serpa de Pimentel a rendu visite au roi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du mardi 14 janvier 1890

Présidence de M. PIERRE BLANC, doyen d'âge

LA NOMINATION DU BUREAU

Le « quorum » n'est pas atteint

Il est procédé au tirage au sort des bureaux: l'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président définitif.

Le scrutin est ouvert ; on remarque M. Constans qui va déposer son vote.

A plusieurs reprises, pendant le scrutin, le président et les secrétaires se consultent.

Enfin, après une suspension de dix minutes, on *constate que le quorum n'est pas atteint.*

Le scrutin reste ouvert, les députés s'en vont et se répandent dans les couloirs.

A quatre heures moins le quart, nouvelle constatation; le « quorum » n'est pas encore atteint. Il y a une heure et quart que le scrutin est ouvert.

Mᵉ Pierre Blanc paraît très embarrassé, il consulte les secrétaires, les huissiers, etc.

Quelques députés réclament la clôture; d'autres demandent le renvoi à jeudi.

Enfin M. Pierre Blanc déclare le scrutin clos; il propose le renvoi des opérations à jeudi.

M. Maurice Faure. — Je propose d'ouvrir une nouvelle séance à quatre heures pour le scrutin qui sera précédé de l'appel nominal.

La Chambre est en nombre, c'est par suite de l'abstention systématique de l'opposition antirépublicaine que le *quorum* n'a pas été atteint. (Très bien ! à gauche. — Applaudissements ironiques à droite).

La proposition, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée et renvoyée à quatre heures.

La deuxième séance s'ouvrira à quatre heures.

LA DEUXIÈME SÉANCE

La séance est ouverte à quatre heures dix minutes.

M. Dugué de la Fauconnerie. — Je demande la parole.

M. le Président. — Vous avez la parole.

M. Dugué de la Fauconnerie. — J'ai déjà voté pour l'élection du bureau, ensuite, sur la proposition de M. Maurice Faure. Je vais m'abstenir cette fois. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Dugué de la Fauconnerie. — J'ai voté dans le scrutin de la dernière séance, mais, après les paroles qui ont été pro noncées par M. Maurice Faure, je m'abstiendrai volontairement. (Applaudissements à droite.)

L'appel nominal

On procède à l'appel nominal.

On commence par la lettre T.

Les députés défilent à la tribune et votent à mesure qu'on les appelle.

MM. Aimel, Boudeau répondent présents et s'abstiennent, ainsi que MM. Castelin, Chiché.

BOURSE DE PARIS

du mercredi 15 janvier

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
87 70	3 0/0	87 60	87 60	87 65
106 70	4 1/2 0/0 1883	106 60	106 625	106 675
93 425	Italien 5 0/0	93 25	93 40	93 42
18 075	Turc 4 0/0	18 075	18 05	18 07
476 e 25	Egypte 6 0/0	470 3575	470 625	470 62
71 13/16	Extérieure 4 0/0	71 11 16	71 3/4	71 11 16
87 9/16	Hongrois 4 0/0	87 1/4	87 1/4	87 1/4
63 3/16	Portugais 3 0/0	63 3/8	.. ./.	63 1/16
97 9/16	Consolidés anglais	97 3/16	.. ./.	97 9/16
94 1/4	Russe 1889	94 1/2	.. ./.	.. ./.
93 9/16	Russe 1889	93 1/2	.. ./.	.. ./.
	Sociétés de crédit			
4300 ..	Banque de France	4305 ..	4310 ..	4310 ..
516 25	Banque d'Escompte	516 25	516 25	515 .
792 50	Banque de Paris	792 50	792 50	792 50
1308 75	Crédit Foncier	1305 ..	1305 ..	1303 75
440 ..	Crédit Mobilier	... ..	435 ..	432 50
708 75	Crédit Lyonnais	707 50	708 75	708 75
536 875	Banque Ottomane	... ..	... .	535 625
	Chemins de fer			
1720 ..	Nord	... ..	.... ..	1707 50
1360 ..	Paris-Lyon-Méditer.	... ..	.... ..	.... .
.... ..	Orléans	... ..	.... ..	.... ..
502 50	Autrichiens	501 25	.... ..	501 25
311 25	Lombards	... ..	.... ..	311 25
308 75	Nord Espagne	306 25	.... ..	306 25
312 50	Saragosse	... ..	.... ..	312 50
	Valeurs diverses			
1460 ..	Gaz Parisien	.... ..	.... ..	1465 ..
65 ..	Métaux	55 ..	.. ..	55 ..
75 ..	Panama	... ..	.. ..	75 ..
2283 75	Suez	2275 ..	2285 ..	2285 ..
	Mines			
465 ..	Rio-Tinto	422 50	.... ..	425 50
120 625	Tharsis	120 ..	.... ..	120 ..
.... ..	de Beers	... ..	.... ..	.... ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 15 janvier 1890

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
87 65 ./.	3 0/0	87 60 ..
93 20 ./.	3 0/0 amortissable	92 45 ..
106 50 ./.	4 1/2 0/0 1883	106 60 ./.

BOURSE DE LILLE

du mercredi 15 janvier

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.. ..	106 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	.. ..	115 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	.. ..	503 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.. ..	520 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	414 ..
Lille 1887	.. ..	390 ..
Armentières 1866	.. ..	477 50
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	46 ..
Tourcoing 1878	.. ..	495 .
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	108 50
Département du Nord	104 ..	104 ..
Caisse de Lille (Verley Decroix et Cᵉ — — — act. nouv.	.. ..	570 .
	.. ..	1095 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cᵉ	.. ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ, act. anc.	.. ..	115 .
— — (act. n.), 250 fr. p.	.. ..	207 50
Caisse Platel et Cᵉ	.. ..	350 ..
Cie des Industriels textiles (L. Allart et Cie)	.. ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	.. ..	402 50
Compt. comm. Devilder et Cᵉ, act. 1,000 fr.	.. ..	1100 .
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 27, act. 500 fr. p.	.. ..	515 .
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.. ..	1075 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.. ..	435 .
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.. ..	210 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.. ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	.. ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arrasin. (usines), 500, t. p.	.. ..	150 .
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., T.)	.. ..	35 ..
Caisse comm. de Bethune A. Turbiez et Cᵉ)	.. ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 t. p.	.. ..	450 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	.. ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	.. ..	3260 .
Denain et Anzin	.. ..	380 .
Obligations Nord	.. ..	400 .
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	.. ..	407 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	.. ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,600 remb. à 300 fr.	.. ..	500 .
Chemins de fer économiques du Nord	.. ..	430 .

CHARBONNAGES

	ACTIONS	*Cours complets*
Aniche (Nord) le 12e		13050 ..
Anzin 100e de denier	4500	4500 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (50 000 act.)		1315 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	14800	14650 ..
Bully-Grenay le 6e	1935	1915 .
Carvin	1270	1280 ..
Courrières		36500 ..
Campagnac		445 .
Crespin	230	225 ..
Douchy	4435	4475 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)		225 ..
Dourges	9500	9150 ..
Escarpelle (Nord)	3195	3200 ..
Epinac		200 ..
Ferfay (Société anonyme)		745 ..
Lens	24100	24500 ..
Lièvres (actions 500 fr. libérées)		47 75
Lievin		8205 .
Lys supérieure		..
Meurchin		3985 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur		19560 ..
Réty, Ferques, Hardinghem		100 .
Sincey-le-Rouvray		6 25
Thivencelles, Fresnes-Midi		60 ..
Vicoigne et Nœ